

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

## OBJET

### Fonction publique 4.2 personnels contractuels

**Recrutement d'un agent au  
service restauration sur les  
fonctions de magasinier  
livreur**

**DATE DE CONVOCATION**  
30 juin 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : **29**  
Nombre de présents : **18**  
Nombre de votants : **27**

### **La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-07-49

**L'an deux mil vingt trois  
le six juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme VANDEL – Mme DUDOUEUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

### **Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE  
M. GESLIN Francis à N MEZRAR  
M. BRUNET à Mme VANDEL  
M MIZABI à Mme DUDOUEUET  
M. Frédéric GESLIN à Mme VANDEL  
Mme DUCHEMIN à M. ROGERET  
M. PETIT à M. SACHOT  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER  
M. GOMIS à Mme SEMIEM

### **Excusés**

Mme DUVAL  
M. BULARD

**Mme DUDOUEUET** est nommée secrétaire de séance.

Madame Elisabeth VANDEL, adjointe à la Maire, chargée de la commission éducation, enfance, jeunesse

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-14 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Soucieuse de garantir un service de qualité, la municipalité souhaite procéder au recrutement d'un agent sur un emploi permanent sur le secteur restauration.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un emploi permanent de magasinier-livreur relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-14 ;

Le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux ;

### **Considérant**

La fin du contrat de l'agent en poste sur les fonctions de magasinier livreur ;

La nécessité d'offrir un service de qualité ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Madame la Maire à créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de magasinier-livreur à temps complet, à compter du 1er septembre 2023.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à recruter un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique à temps complet, l'un à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 dans les conditions fixées par l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**Article 3** : d'inscrire la dépense correspondant à la rémunération au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits